



CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE CORSE

REÇU LE 15 MARS 2022

Monsieur le Maire
Mairie
Torino
20247 ROGLIANO

Affaire suivie par : Philippa SBRESCIA - philippa.sbrescia@crpf.fr - 06 99 50 46 37
Nos références : CB/PS/2022/35

Objet : Avis PLU de la commune de Rogliano

Ajaccio, le jeudi 10 mars 2022

Monsieur le Maire,

Par mail en date du 7 mars 2022, vous avez bien voulu nous saisir sur le dossier concernant le PLU de la commune de Rogliano.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part de mes remarques sur ce dernier.

Les Espaces Boisés Classés

Nous n'avons pas de remarques particulières à émettre sur les EBC. Nous souhaiterions saluer le fait que le choix de classement de ces espaces en EBC permet de protéger les chênaies présentes entre les espaces urbanisés de la commune, permettant la limitation de la progression de la tâche urbaine sur les espaces forestiers.

Nous souhaiterions néanmoins souligner le fait que le classement en EBC n'interdit pas les coupes de bois, du moment qu'elles entrent dans le cadre d'un Plan Simple de Gestion (PSG) ou d'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) + agréés par le CRPF de Corse. Il peut donc, dans ces cas-là, y avoir une activité d'exploitation prévue lors de l'élaboration de ces documents de gestion durable pour l'équipement indispensable à la mise en valeur et à la protection de la forêt. En dehors de ces documents de gestion durable, les coupes d'arbres sont soumises à déclaration préalable à la Mairie, sauf cas particuliers (arbres dangereux, etc...) ou arrêtés préfectoraux dispensant de la déclaration de certains types de coupes.

Le CRPF de Corse se tient à disposition des propriétaires qui souhaiteront mettre en valeur leur patrimoine forestier, notamment par l'élaboration de PSG mais également d'autres documents de gestion durable (Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles avec ou sans programmes de coupe pour les propriétés de moins de 25 ha). Il est important d'envisager une amélioration des terrains forestiers, le CRPF est habilité à donner des conseils gratuits en la matière aux propriétaires concernés s'ils le souhaitent.

Espérant avoir répondu à vos attentes et restant à la disposition des propriétaires forestiers de Rogliano pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Ordre l'Ingénieur Forestier
Florian GARNIER
Christophe BARBE

105 cours Napoléon
20000 AJACCIO
Tél : +33 (0)4 95 23 84 24 - Fax : +33 (0)4 95 74 09 87
E-mail : corse@crpf.fr - www.cnpf.fr

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Établissement public national régi par l'article L321-1 du Code Forestier
SIRET 180 092 355 00403 - APE 8413Z
TVA Intracommunautaire FR 75180092355